



## Règlement interne de la SESaF

### **1. Relations avec le Maître**

Le Maître d'armes est le garant de la bonne tenue de la salle et des principes pédagogiques d'enseignement de l'escrime. En cas de désaccord, la Commission des Parents et le Comité se tiennent à disposition.

D'une manière générale, les membres respectent le Maître et son enseignement. Ils le saluent à leur arrivée et à leur départ. Une leçon ou entraînement individuel ou collectif ne peuvent être refusés pour des motifs inappropriés.

### **2. Participation aux tournois**

Les dates de tous les tournois sont transmises aux membres et à leurs parents en début de saison dans le courrier « Info-Saison ». Ces dates sont malheureusement susceptibles de changer en cours de saison. La version à jour du calendrier est disponible en tout temps sur le site de la Fédération suisse d'escrime ([www.swiss-fencing.ch](http://www.swiss-fencing.ch)). Ce n'est que sur ce site que les informations sont fiables et mises à jour par l'organisateur du tournoi.

Toutes les informations détaillées, qui sont en possession du Comité, seront affichées en salle. Cela ne dispense pas le compétiteur (ou ses parents) de s'informer des dernières dispositions concernant le tournoi auquel il s'inscrit sur le site de la Fédération Suisse d'Escrime.

Les inscriptions se font sur les formulaires et listes d'inscription affichés à la salle d'armes. Le Maître se réserve le droit d'accepter ou non une inscription selon le niveau de l'escrimeur (-seuse) et le nombre d'arbitres que se sont mis à disposition du club pour le tournoi. Si le nombre d'arbitres nécessaire n'est pas atteint, le Me et/ou le comité se réserve le droit d'annuler l'inscription des tireurs. L'escrimeur qui ne respecte pas le règlement en vigueur concernant l'arbitrage ou qui passe outre, en assumera les frais (amende de 200.- facturée par le club organisateur).

Nul n'est obligé de participer aux tournois.

Les frais de participation aux compétitions sont à la charge des inscrits et doivent être réglés généralement sur place. La SESaF prend à sa charge les frais d'inscriptions pour tous les tournois par équipe. Le club n'organise en principe pas les déplacements des compétiteurs (-trices).

Le Maître encadre les compétiteurs (-trices) durant le tournoi avec l'aide des parents présents. Le Maître ne peut pas être présent lors de tous les assauts. Le choix des assauts qu'il

suit en bord de piste lui appartient. De même, la SESaF ne garantit pas l'encadrement (tant du Maître d'armes que des arbitres) pour toutes les étapes du Circuit National Jeunesse (CNJ) ou Senior (CNS)

Les compétiteurs (-trices) sont responsables de leur matériel lors des tournois. Le matériel nécessaire peut être emprunté en salle durant la semaine précédant le tournoi et doit être retourné à la salle la semaine suivant le tournoi. Le matériel doit être rendu en état de fonctionnement.

### **3. L'entraînement et les assauts**

Les horaires de cours doivent être respectés pour ne pas mettre en retard les autres participants. Un assaut ne peut être refusé pour des motifs injustifiés. Fair-play, esprit sportif et entraide sont les maître-mots en salle. De manière générale, les membres auront une attitude active et positive durant leur entraînement.

L'enseignement lors des entraînements est assumé par le Me d'armes, secondé par les moniteurs certifiés par Jeunesse et Sport (J&S). L'organisation détaillée et le déroulement de l'entraînement peuvent amener l'escrimeur à bénéficier de leçons collectives et /ou individuelles. Celles-ci peuvent être dispensées par le Maître d'armes et/ou par les moniteurs J&S.

### **4. Sécurité en salle**

Aucun matériel défectueux ne devrait être utilisé. Si le matériel mis à disposition par le club devait être défectueux, nous nous prions de le signaler immédiatement au Maître.

Hors assaut, il est nécessaire de respecter les consignes de sécurité et plus particulièrement celle qui exige que la pointe de votre arme soit orientée vers le bas.

### **5. Emprunt du matériel du club**

Pour les catégories suivantes : Poussin, Pupille, Benjamin, du matériel est mis à disposition gracieusement par le club. Il est cependant utilisé sous la responsabilité du membre qui en use, et donc si celui-ci l'endommage ou l'abîme, il doit non seulement le signaler au Maître, mais en assumer partiellement les frais de remplacement lorsqu'il s'agit de l'arme et quelque soit l'état de celle-ci antérieurement. Dans ce cas, le montant forfaitaire stipulé sur la liste affichée en salle fait foi et sera facturé par le club. Les frais de réparation des tenues et masques sont à la charge du club, s'ils sont soumis à des sollicitations normales par le membre.

Dès la catégorie Minime, les membres doivent posséder leur équipement complet.

## **6. Rangement et ordre :**

Dans les vestiaires, il est expressément exigé :

- De ne pas laisser traîner les housses d'escrime au milieu du vestiaire.
- D'entreposer les housses d'escrime dans la salle d'arme, et plus précisément dans le garage, durant l'entraînement pour ne pas les laisser dans le vestiaire ou à un endroit pouvant gêner le bon déroulement de l'entraînement.
- Nous vous recommandons de ne laisser aucune valeurs dans le vestiaire. Le club ne prend aucune responsabilité en cas de vol.

Dans le local de rangement de la SESaF, il est expressément exigé :

- De ne pas laisser vos housses ouvertes et béantes durant l'entraînement et après aussi.
- De ranger soigneusement votre matériel avant et après votre entraînement.
- De ranger, pour les catégories concernées, avec autant de soin que si c'était le vôtre, le matériel mis à disposition par la SESaF (veste, arme, fil de corps, etc.).
- De vous changez-vous dans les vestiaires. Le local de rangement n'est pas adapté pour cela. Il en va du respect de tout un chacun.
- De ne pas laisser traîner vos habits et effets personnels. Ils doivent être repris à la maison pour y être lavés, et ainsi respecter un degré d'hygiène tolérable pour les autres bénéficiaires de ce local.